

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents ou représentés : **31**

Qui ont pris part à la délibération : **31**

Date de la convocation : **07/09/2015**

Date d'affichage : **10/09/2015**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du Jeudi 17 SEPTEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze et le dix-sept septembre à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué, s'est réuni au Centre Maurin des Maures, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE,

PRESENTS : Éric MASSON – Audrey TROIN – Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX – Laëtitia PICOT – Pascal CORDÉ - Maria De Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Jean-Jacques GABERT - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Jonathan LAURITO - René LE VIAVANT - Jean-François FARNET - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI -

POUVOIRS : Élisabeth CAILLAT à Marc Etienne LANSADE / Patrick GARNIER à Aimé GARNIER / Patrick CLAUDEL à Eric MASSON / Margaret LOVERA à Laëtitia PICOT / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Sébastien MACREZ à Pascal CORDÉ / Christelle DUVERNET à Maria De Fatima FIANDINO / Marie-Ly GARCIA à Rémy FÉLIX / Jeanne LAURITO à Jonathan LAURITO / Renée FALCO à Audrey TROIN / Michel DALLARI à Jean-François FARNET /

ABSENTS : Johan TOUCAS / Anthony GIRAUD /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les montants servant de base au calcul des subventions pouvant être allouées dans le cadre des ravalements de façades en centre-ville n'ont pas été révisés depuis la délibération du Conseil Municipal du 21/10/1991.

Ceux-ci n'étant plus cohérents avec le coût des travaux actuels, le montant de l'aide communale n'encourage pas les propriétaires à réparer et embellir leurs bâtiments.

Afin d'établir un barème au plus juste, il a été envoyé à plusieurs entreprises locales, courant 2015, un tableau reprenant l'ensemble des procédures pouvant faire l'objet d'une subvention communale afin de connaître les coûts moyens actuels des travaux.

N° 2015/143

REEVALUATION DE LA SUBVENTION COMMUNALE ALLOUEE DANS LE CADRE DES RAVALEMENTS DE FACADES EN CENTRE-VILLE

CM 17/09/2015

N° 2015/143

REEVALUATION DE LA SUBVENTION COMMUNALE ALLOUEE DANS LE CADRE DES RAVALEMENTS DE FACADES EN CENTRE-VILLE

En se basant sur les réponses reçues, un nouveau barème a été défini (Annexe 1).

De plus, afin de rendre le montant plus attractif, Monsieur le Maire souhaite que le pourcentage pris en compte par la Commune dans le cadre de cette subvention pour l'embellissement de la ville passe de 30 à 40 %.

Enfin, le périmètre communal dans lequel les subventions peuvent être allouées doit être légèrement modifié afin d'être plus cohérent avec l'évolution urbanistique de la ville. (Annexe 2)

En tout état de cause, ces subventions pourront être octroyées aux propriétaires la demandant sous réserve :

- 1) Que le bâtiment soit situé dans le périmètre défini en annexe 2,
- 2) Que la façade concernée par la subvention soit visible depuis la voie publique ou ouverte à la circulation publique,
- 3) Que le demandeur ait réalisé toutes les démarches administratives obligatoires dans le cadre d'un ravalement de façade (obtention d'une autorisation d'urbanisme, d'une occupation du domaine public si nécessaire).

L'exonération des droits d'occupation du domaine public est maintenue.

Dans l'hypothèse où l'autorisation d'urbanisme ne serait pas respectée (matériaux et/ou couleurs modifiés), la subvention serait supprimée et les droits de voirie rétablis.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de réévaluer la subvention communale allouée dans le cadre des ravalement de façades dans le périmètre déterminé, comme défini ci-dessus,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE.**

Le Maire,



M. Lansaede
Marc Etienne LANSADE

CM 17/09/2015

N° 2015/143

REEVALUATION DE LA SUBVENTION COMMUNALE ALLOUEE DANS LE CADRE DES RAVALEMENTS DE FACADES EN CENTRE-VILLE

ANNEXE 1 :

OPÉRATION FACADES		
BASE DE LA SUBVENTION COMMUNALE		
DESCRIPTIFS DES TRAVAUX	PRIX HT	UNITÉ
1) Echaffaudage (mois)	15 €	m ²
2) Nettoyage	5 €	m ²
3) Sablage- Décapage (chimique, abrasif, thermique)	20 €	m ²
4) Décroustage	15 €	m ²
5) Reprise fissures	15 €	m ²
6) Badigeon chaux ou silicate (passé à la brosse)	25 €	m ²
7) Peintures autres	25 €	m ²
8) Enduit finition	20 €	m ²
9) Eduit chaux tricouche (Finition talochée fin et lissée)	35 €	m ²
10) Mouluration (réparation)	20,00 €	ml
11) Eléments architecturaux (réparation, réagrèage)	20,00 €	m ²
Décors peints (filet blanc)	15,00 €	ml

